

REUNION DU 15 JANVIER 2019

Ordre du jour :

Demandes de subvention DETR 2019, lotissement : conventions LOGISENS, cotisation CNAS et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2018.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

*** Demande de subvention DETR 2019**

Monsieur le Maire propose de déposer un premier dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 pour les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable dont le montant s'élève à 127 778,95€.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a été sollicitée par Madame le Préfet afin de porter une expérimentation au titre du Plan gouvernemental de Rénovation Énergétiques des Bâtiments (PREB) et en particulier des bâtiments communaux.

Ainsi, les communes concernées ont la possibilité de faire 2 demandes de subvention au titre de la DETR 2019 (contre une habituellement), dont une spécifique au PREB.

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la dernière rénovation de l'école, les fenêtres n'avaient pas été changées. Il propose donc, afin d'améliorer l'isolation de l'école, de solliciter une subvention pour réaliser ces travaux dont le montant HT est estimé à 43 727,91€ HT.

Accord du conseil pour solliciter ces 2 subventions.

*** Lotissement - Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**

Le Conseil Municipal a décidé de créer 4 logements individuels destinés aux seniors qui seront intégrés au futur lotissement du château d'eau.

Monsieur le Maire propose de confier à LOGISENS une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de ces 4 maisons. Cette mission comprend le suivi de la conception, des travaux, la réception et la mise en service.

La rémunération de Logisens sera égale à 3% HT du montant définitif des travaux estimés à 412 715,52€ HT, soit 12 380,00€ HT pour cette mission.

Accord du Conseil Municipal.

*** Lotissement - Convention d'assistance à la commercialisation**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec LOGISENS pour la commercialisation des lots à vendre au futur lotissement. Cette mission comprend la préparation à la commercialisation, la création des supports de commercialisation et la commercialisation.

La rémunération de Logisens pour ces missions s'élève à 3% HT du montant du prix de vente des lots, soit 10 049,00€ HT.

Accord du Conseil Municipal pour signer cette convention.

*** Cotisations CNAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie cotise au Comité National d'Action Sociale (CNAS) afin que les agents communaux puissent bénéficier d'avantages divers (prêts, plan épargne chèques vacances, ticket CESU, coupons sports, chèques culture, chèques lire...).

Jusqu'en 2018, la commune cotisait pour les agents actifs, Monsieur le Maire propose de cotiser également pour les agents retraités qui en font la demande. Le montant de la cotisation pour 2019 s'élève à 207,00€ pour un actif et à 134,50€ pour un retraité.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

*** Lotissement du Château d'eau**

Le dossier a été transmis au service instructeur des Autorisations du Droits des sols pour obtention du permis d'aménager.

*** Fonds Cantal Solidaire**

Le Conseil départemental a relancé un appel à projets Fonds Cantal Solidaire, dispositif de soutien en faveur des communes rurales, pour la période 2019-2021.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la 2^{ème} tranche des travaux de mise en conformité des captages d'eau potable, dont la première phase a été subventionnée par le Fonds Cantal Solidaire.

Il propose de déposer également de déposer un dossier de demande de subvention pour un programme de travaux de voirie.

*** Divers**

- Le Conseil Départemental prévoit une réfection de la traverse de la commune pour l'été prochain. Il conviendrait que les travaux de raccordements des réseaux du lotissement soient effectués avant.

- L'inspectrice Départementale de l'Education Nationale a rencontré les élus et la directrice de l'école récemment. Lafeuillade-en-Vézie fait partie des communes susceptibles de perdre un poste, elle a donc récolté les éléments nécessaires à la prise de décision de l'Inspection académique (lotissement à venir, micro-crèche...) Parallèlement, les parents d'élèves ont pris rendez-vous avec l'inspectrice départementale pour lui faire part de leurs inquiétudes.

TOUR DE TABLE

- Présentation d'une demande d'éclairage public au Toyre : à ce jour, il n'y a pas d'éclairage public dans les écarts.
- Route très dégradée au Toyre.
- Le repas des aînés a eu lieu le 12 janvier, une cinquantaine de personnes y ont participé.
- Occupation permanente des wc publics : nécessité de fermeture ?
- Adressage des rues à lancer
- Maison Puech : démolition à prévoir ?